



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>42323</b>	<b>De Mme Perrine Goulet ( Non inscrit - Nièvre )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; santé</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Fonctionnement de l'hélicoptère sanitaire dans la Nièvre	<b>Analyse &gt; Fonctionnement de l'hélicoptère sanitaire dans la Nièvre.</b>
Question publiée au JO le : <b>02/11/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Perrine Goulet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les horaires de mise en service de l'hélicoptère sanitaire, basé au centre hospitalier de Nevers. La Nièvre étant parmi les départements les plus éloignés de tout centre hospitalier universitaire, les enjeux de santé publique y sont très prégnants. Pour y répondre, Mme Buzyn avait annoncé le déploiement d'un hélicoptère sanitaire dans le département. L'accès à une offre de soin a, dès lors, pu être améliorée, notamment pour les patients en situation d'urgence. En service chaque jour de 8 à 20 heures, l'hélicoptère augmente sensiblement les chances de survie du malade et fait gagner un temps précieux aux équipes médicales. Néanmoins, les missions interrégionales qu'il assure limite son cadre d'intervention et, bien qu'un autre appareil basé à Dijon le relaie la nuit, le déséquilibre territorial persiste. Dès lors, il pourrait apparaître pertinent d'élargir les horaires de mise en service de l'hélicoptère sanitaire basé à Nevers. Il s'agit de garantir l'accès rapide à une offre de soin de jour comme de nuit et ainsi corriger les iniquités territoriales. Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette demande.